

## Conseil Municipal du 17 Octobre 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 4-1/2023

Vie économique

-

Travail dominical

-

Réglementation  
pour l'année 2024

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 33

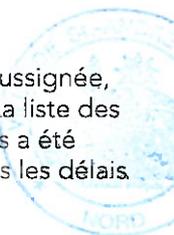
Présents : 29

Absent : 0

Excusés-représentés : 4

Votants : 33

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

##### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

##### Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)  
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)  
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN  
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER  
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

##### Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

##### Rapport de Monsieur Nicolas LE NEINDRE :

La loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » a fait évoluer la réglementation du travail en permettant aux mairies d'autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an.

La Métropole Européenne de Lille a inscrit dans son calendrier la possibilité d'ouvrir 8 dimanches dont 7 fixes pour une ouverture coordonnée sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle.

Afin de permettre une ouverture éventuelle des commerces qui en feraient la demande, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour

l'ouverture dominicale des commerces de détail  
suivants avec 7 dates communes proposées par la MEL :

- Dimanche 14 Janvier 2024 (premier dimanche des soldes d'hiver),
- Dimanche 26 Mai 2024 (dimanche de la Fête des Mères),
- Dimanche 30 Juin 2024 (premier dimanche des soldes d'été),
- Dimanche 1<sup>er</sup> Septembre 2024 (dimanche précédant la rentrée des classes),
- Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024,
- Dimanche 8 Décembre 2024,
- Dimanche 15 Décembre 2024,
- Dimanche 22 Décembre 2024,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques,

Vu la délibération de la Métropole Européenne de Lille n° 22-C-0197 du 24 juin 2022 considérant la possibilité de la Commune de définir 8 dimanches d'ouverture des commerces,

Considérant la volonté de la Commune de garantir l'équité entre les communes du territoire de la MEL et la visibilité pour les professionnels et la clientèle,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la Majorité absolue ;**

*Contres : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF*

- **DONNE** un avis favorable sur le calendrier de 8 ouvertures dominicales des commerces de détail,
- **PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté de Madame le Maire,
- **DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**



**Elisabeth MASSE**

**Le Secrétaire de séance,**



**Joséphine FARINEAUX**